Nations Unies A/55/153

Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 84 de l'ordre du jour provisoire*
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	3
II.	Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses organes subsidiaires	3–29	3
	A. Mécanisme et méthodes de travail adoptés par le Comité pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	4–8	3
	B. Plan d'action du Bureau des affaires spatiales	9–14	4
	C. Construire un partenariat avec l'industrie	15–16	5
	D. Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales	17–18	6
	E. Semaine mondiale de l'espace	19–24	6
	F. Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et sources de financement nouvelles et novatrices pour l'application des recommandations d'UNISPACE III	25–29	7

* A/55/150.

00-63319 (F)

III.	Stratégie poursuivie par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et activités menées à ce titre	30–41	8
	G. Réorientation du Programme après UNISPACE III	30–32	8
	H. Ateliers, stages de formation et colloques	33–34	8
	I. Développement des capacités locales	35–38	9
	J. Services consultatifs techniques	39	10
	K. Bourses de longue durée	40–41	11
IV.	Évolution de la coopération interorganisations	42–52	11
	A. Décisions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales	43–46	11
	B. Initiatives prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique pour renforcer la coopération interorganisations	47–49	12
	C. Coopération entre le Bureau des affaires spatiales et les autres organismes des Nations Unies	50–52	13
V.	Renforcement du Service international d'information spatiale	53–55	13
VI.	Conclusion	56–58	14

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III),[1] tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999, et a souscrit à la résolution intitulée "Le millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain".[2] Dans cette même résolution, elle a prié instamment les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace, de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne, et a demandé à toutes les parties concernées d'appliquer les recommandations formulées par UNISPACE III.

2. Dans cette même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session sur l'application des recommandations d'UNISPACE III. En réponse à cette demande, le présent rapport expose les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence. Une version finale en a été établie à l'issue de la quarante-troisième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est tenue à Vienne du 7 au 16 juin 2000, afin de prendre en compte les résultats de cette session.

II. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses organes subsidiaires

3. Conformément à la résolution 54/67 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1999, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a, à sa trente-septième session, à nouveau convoqué son Groupe de travail plénier, qu'il a chargé d'examiner, à la lumière des recommandations d'UNISPACE III, quels seraient ses travaux futurs. Le Groupe de travail plénier a étudié l'application des recommandations de la Conférence et les travaux du Sous-Comité puis a fait un certain nombre de recommandations, qui figurent dans son rapport (A/AC.105/736, annexe II). À sa quarante-troisième session, le Comité a souscrit à ces recommandations et fait avancer la mise en œuvre de celles faites à l'issue d'UNISPACE III dans les domaines suivants: a) mécanisme et méthodes de travail qu'il devra suivre, s'agissant notamment d'associer des entités non gouvernementales à ses travaux; b) mesures à prendre par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat; c) renforcement du partenariat institué par le Sous-Comité avec l'industrie; d) mise en place, dans le cadre du Comité, d'un mécanisme consultatif destiné à faciliter la participation des jeunes aux activités en rapport avec l'espace; e) célébration de la Semaine mondiale de l'espace chaque année du 4 au 10 octobre; et f) sources de financement nouvelles et novatrices.

A. Mécanisme et méthodes de travail adoptés par le Comité pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III

4. Le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique a examiné la stratégie qui, énoncée dans la Déclaration de Vienne, vise à s'attaquer à des problèmes de portée mondiale. En ce qui concerne les mesures qui devaient être prises dans le cadre du Comité, le Groupe de travail plénier a convenu que la structure actuelle de l'ordre du jour du Sous-Comité[3] faciliterait l'examen de ces questions ainsi que l'application des éléments correspondants de ladite stratégie qui étaient en rapport avec les travaux du Sous-Comité.

5. Il a recommandé que le Sous-Comité examine les éléments clefs de cette stratégie et adopte pour ce faire des plans de travail pluriannuels. Sur la base de cette recommandation, le Comité a décidé que l'ordre du jour pour la trente-huitième session du Sous-Comité, en 2001, comprendrait les points suivants, à examiner au titre de plans de travail sur trois ans: a) moyens et mécanismes propres à renforcer la coopération interinstitutions et à intensifier l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux; et b) exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles.

6. S'agissant du rôle du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier dans

l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Comité a décidé de charger le Sous-Comité d'examiner la question et de lui rendre compte chaque année de ses conclusions et recommandations aux fins d'approbation définitive et/ou de modification. Il a également décidé que le Sous-Comité traiterait de cette question au sein de son Groupe de travail plénier.

7. Quant à son propre rôle, le Comité est convenu d'étudier les questions relatives à la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III au titre d'un point de l'ordre du jour à part entière aux sessions qu'il tiendra entre 2001 et 2004. Il pourrait alors créer un groupe de travail plénier qui examinerait certaines des questions inscrites au titre de ce point. Le Comité a décidé qu'il établirait à sa quarante-septième session, en 2004, pour examen et évaluation par l'Assemblée générale, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée.

8. La question du rôle de la société civile, notamment de l'industrie, a également été soulevée lors de la quarante-troisième session du Comité. Ce dernier a pris note d'une initiative lancée sous l'égide de la Fédération internationale d'astronautique (FIA) et portant sur les priorités proposées pour les activités spatiales au XXIe siècle, ainsi que d'autres initiatives tendant à associer des entités non gouvernementales à la mise en œuvre de certaines recommandations d'UNISPACE III. Il revenait selon lui au Sous-Comité scientifique et technique d'examiner ces initiatives et de lui rendre compte à sa quarante-quatrième session, en 2001, de ses conclusions et vues concernant les modalités de l'association d'entités non gouvernementales à ses activités. Les entités internationales et multinationales communiqueraient avec le Comité essentiellement par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales, qui ferait en sorte que le Comité et ses sous-comités soient tenus pleinement informés des activités qu'elles mènent au titre desdites initiatives; les organisations nationales, elles, resteraient en contact avec le Comité par le biais de leurs États respectifs.

B. Plan d'action du Bureau des affaires spatiales

9. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de recommander des mesures de nature à doter le Bureau des affaires spatiales de ressources suffisantes pour lui permettre, sur la base des recommandations d'UNISPACE III, de mener à bien les tâches énoncées au paragraphe 11 de ladite résolution. Comme suite à cette demande, le Bureau a élaboré un plan d'action (A/AC.105/L.224) dans lequel il a fait le point sur son rôle dans la suite à donner à la Conférence et présenté les mesures qu'il se proposait de prendre. Certaines d'entre elles lui avaient été suggérées à l'issue d'UNISPACE III, mais d'autres ont été imaginées par lui pour encourager ou aider la communauté internationale à mettre en œuvre les recommandations de la Conférence. Le Comité a été saisi de ce plan à sa quarante-troisième session, pour examen.

10. Les mesures que se propose de prendre le Bureau sont destinées à appuyer les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires et, pour ce faire, visent les objectifs suivants:

a) Renforcement du rôle du Comité et de ses sous-comités dans la formulation des politiques et la promotion de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales;

b) Lancement d'un programme de renforcement des capacités dans les domaines relatifs au droit de l'espace;

c) Renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales;

d) Promotion de l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies;

e) Encouragement des entités non gouvernementales, telles que les entreprises du secteur spatial et les organisations non gouvernementales, à participer davantage aux activités menées par le système des Nations Unies pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace;

f) Meilleure sensibilisation du public et des jeunes aux retombées bénéfiques des activités spatiales.

11. Parmi les mesures destinées à renforcer le rôle du Comité et de ses sous-comités, le Bureau propose de réaliser une étude mondiale bisannuelle sur les mécanismes de coopération internationale existant dans le domaine spatial et une étude analytique visant à identifier les domaines d'activité spatiale qui nécessitent des mécanismes nouveaux et novateurs de

coopération. Concernant le lancement d'un programme de renforcement des capacités dans les domaines relatifs au droit de l'espace, il suggère d'organiser un atelier sur les aspects juridiques des activités spatiales et de développer la recherche sur les réglementations nationales et internationales applicables aux activités ayant trait à l'espace.

12. Pour renforcer les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Bureau envisage de lancer une série de modules de formation destinés à permettre aux pays en développement de recourir davantage aux techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, aux communications par satellite (notamment dans le cadre de l'enseignement à distance) et aux systèmes de positionnement et de navigation par satellite. Ces modules porteraient notamment sur la définition des besoins en matière technique, administrative et en matière de politique générale, et sur les procédures détaillées à suivre pour commencer à utiliser les techniques spatiales en situation réelle. Afin que les participants aux stages de formation et les bénéficiaires de programmes de bourses de longue durée aient plus l'occasion de mettre en pratique les connaissances et savoir-faire qu'ils auront acquis, le Bureau propose d'apporter à certains d'entre eux, sélectionnés à cette fin, une aide technique et financière au lancement de projets pilotes dans leur pays d'origine, notamment dans les domaines de la gestion des catastrophes, de l'enseignement à distance, de la télémédecine, de la gestion des ressources naturelles et de la surveillance de l'environnement. Il s'apprête également à mettre davantage l'accent sur la prestation de services consultatifs techniques en astronomie et planétologie et, dans ce cadre, à favoriser la participation des pays en développement aux travaux de recherche et d'observation relatifs aux objets proches de la Terre.

13. À l'appui des initiatives prises par le Comité et la Réunion interorganisations sur les activités spatiales afin de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies (voir sect. IV ci-après), le Bureau propose de réaliser une enquête pour déterminer quelles organisations pourraient bénéficier, en termes de rentabilité, des applications de ces techniques. Pour resserrer le partenariat avec la société civile, il suggère d'élaborer des propositions de projets pilotes susceptibles d'être menés à bien par des entreprises et des organisations non gouvernementales. Il pourrait également apporter un soutien technique aux entités non gouvernementales qui prennent des initiatives pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III. S'agissant du programme de communication avec le public et du programme pour la jeunesse qu'il compte engager, le Bureau envisage d'organiser un colloque public annuel destiné à informer le grand public des activités spatiales et de leurs retombées bénéfiques sur l'ensemble de la société, et de donner aux élèves des cycles primaires et secondaire la possibilité de participer à des activités ayant trait aux vols spatiaux habités. Il se propose aussi de lancer un service d'enseignement multimédia interactif grâce auquel le public, et notamment les élèves des cycles primaire et secondaire, aurait accès à du matériel pédagogique sur divers sujets touchant aux sciences et techniques spatiales et serait invité à participer à des entretiens en ligne, sur Internet, avec des astronautes et des cosmonautes.

14. À sa quarante-troisième session, le Comité a approuvé le plan d'action du Bureau des affaires spatiales et recommandé qu'il soit mis en œuvre. Auparavant, il avait été informé, par une déclaration orale, du montant estimatif des dépenses d'application.[4] Les activités proposées dans le plan d'action devront être menées en 2001, mais aucun crédit n'a été ouvert à cette fin au budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Le potentiel d'absorption ainsi que toutes ressources supplémentaires nettes nécessaires seraient indiqués dans la déclaration sur les incidences pour le budget-programme à soumettre à la quatrième Commission lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

C. Construire un partenariat avec l'industrie

15. Comme les États Membres ont pu le constater, la participation à UNISPACE III d'entreprises du secteur spatial a contribué au succès de la Conférence, et il serait très utile que l'industrie soit associée aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

16. Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales a organisé, à l'occasion de la trente-septième session du Sous-Comité, un colloque ayant pour thème "Les services interactifs multimédias par satellite: conséquences pour le XXIe siècle" afin de renforcer le

partenariat entre le Sous-Comité scientifique et technique et l'industrie. Pour ce qui est des futures sessions du Sous-Comité, le Comité a approuvé les recommandations du Groupe de travail plénier relatives à la structure du colloque associant l'industrie et au choix des thèmes et des intervenants. Ainsi, pour la trente-huitième session du Sous-Comité, en 2001, le colloque devrait porter essentiellement sur les nouvelles applications des systèmes mondiaux de satellites de navigation destinées à améliorer la productivité d'infrastructures nationales et régionales dans des secteurs tels que les transports, le pétrole et le gaz, l'agriculture et les télécommunications.

D. Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales

17. Les jeunes ont, eux aussi, beaucoup contribué au succès d'UNISPACE III par le biais des débats qu'ils ont tenus dans le cadre du Forum de la génération spatiale organisé pour et par des jeunes spécialistes du domaine et des étudiants. Certaines de leurs recommandations ont été reprises par la Conférence; c'est le cas de celle tendant à créer un mécanisme consultatif qui favorise la participation sur le long terme des jeunes du monde entier – plus spécialement des jeunes des pays en développement et des jeunes femmes – à la coopération dans le domaine spatial. Dans la Déclaration de Vienne, les États ont souhaité qu'un tel mécanisme soit créé dans le cadre du Comité.

18. À la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail plénier a pris acte de la création du Conseil consultatif de la jeunesse, organisme basé sur le bénévolat et destiné à faciliter la mise en œuvre de diverses mesures proposées lors du Forum de la génération spatiale. Il est par ailleurs convenu que le Conseil pourrait être doté du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

E. Semaine mondiale de l'espace

19. Sur recommandation d'UNISPACE III, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 54/68, proclamé la Semaine mondiale de l'espace, qui se tiendra chaque année entre le 4 et le 10 octobre pour célébrer, au niveau international, les contributions des sciences et des techniques spatiales à l'amélioration de la condition humaine. L'Assemblée a arrêté son choix sur ces dates étant donné que c'est le 4 octobre 1957 qu'a été lancé dans l'espace le premier satellite de la Terre conçu par l'homme, Spoutnik 1, qui a ouvert la voie à l'exploration spatiale, et que c'est le 10 octobre 1967 qu'est entré en vigueur le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.[5]

20. Faisant suite à une demande du Groupe de travail plénier, le Bureau des affaires spatiales a élaboré, en vue de le soumettre au Comité pour examen à sa quarante-troisième session, un plan pour célébrer la Semaine mondiale de l'espace par trois principaux types d'activités: a) sensibilisation; b) organisation de manifestations dans le cadre du système des Nations Unies; et c) coordination et soutien d'autres manifestations.

21. Pour que la Semaine mondiale de l'espace touche le grand public, les États Membres ont été invités à faire part de cette célébration au plus grand nombre possible de leurs organes, agences et institutions compétents et à organiser des manifestations à cette occasion. Les organismes des Nations Unies, les organisations internationales du domaine spatial et les centres et associations scientifiques ont été invités à faire de même. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États Membres avaient déjà prévu des activités en ce sens. Par ailleurs, le Bureau des affaires spatiales a indiqué que toutes les informations pertinentes seraient diffusées sur son site Internet, sur le site du Département de l'information du Secrétariat ainsi que dans la presse et par l'intermédiaire d'autres médias.

22. Le Bureau a proposé d'organiser en 2000 des manifestations spéciales au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à Vienne pour lancer la première Semaine mondiale de l'espace. Les activités devant se dérouler au Siège seraient organisées avec le concours du Département de l'information. Le Bureau a proposé d'y inclure des démonstrations ou présentations portant sur l'utilisation des techniques spatiales dans des domaines tels que la gestion des catastrophes et la télémédecine, une conférence de presse destinée aux étudiants et des tables rondes avec des astronautes et des cosmonautes.

23. Pour mettre son plan au point, le Bureau a bénéficié du concours de la Spaceweek International Association, organisation indépendante à but non

lucratif créée en 1981 pour coordonner les manifestations publiques consacrées à l'espace et organisées chaque année pendant une semaine, en mars. La Spaceweek International Association avait déjà organisé diverses manifestations pour sensibiliser le grand public aux activités spatiales et encourager les écoliers à prendre part à des activités relatives à l'espace. Elle a décidé de modifier les dates de sa semaine de l'espace de façon à ce qu'elles coïncident avec celles de la Semaine mondiale de l'espace.

24. À sa quarante-troisième session, le Comité est convenu de mettre en œuvre le plan du Bureau des affaires spatiales pour la célébration de la Semaine mondiale de l'espace.

F. Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et sources de financement nouvelles et novatrices pour l'application des recommandations d'UNISPACE III

25. Il était question, dans la Déclaration de Vienne, de créer un fonds spécial de contributions volontaires pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Dans cet ordre d'idées, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 54/68, prié le Secrétaire général de modifier le mandat du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, créé conformément à la résolution 37/90 du 10 décembre 1982, afin d'y inclure l'application des recommandations d'UNISPACE III. Elle l'a également prié d'inviter tous les États à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale et, dans sa lettre d'invitation, de présenter des propositions de projets prioritaires choisis sur la base des recommandations faites par le Comité. Elle a en outre demandé au Bureau des affaires spatiales de soumettre au Comité un rapport mentionnant les États qui auront répondu à cette invitation.

26. À sa quarante-troisième session, le Comité était saisi d'une liste de projets prioritaires proposée par le Bureau. Après l'avoir examinée, il a recommandé que la liste suivante de projets et d'activités figure dans la lettre du Secrétaire général évoquée au paragraphe 25 ci-dessus:

a) Appui aux activités opérationnelles des centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies et du Réseau des institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre orientale et sud-orientale;

b) Mise au point de modules pour la gestion de catastrophes spécifiques et exécution de projets pilotes dans les pays en développement en vue de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes;

c) Fourniture de données satellite, de matériel et de logiciel aux institutions utilisatrices des pays en développement en vue de lancer ou renforcer des projets pilotes d'utilisation des données d'observation de la Terre pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles;

d) Élaboration et application d'un module de formation à l'utilisation des communications par satellite pour l'enseignement à distance, la télémédecine et ses applications;

e) Organisation d'activités de communication à l'intention de la jeunesse et du public.

27. Comme suite au recensement de projets prioritaires recommandé par le Comité, tous les États ont été invités à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

28. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a été d'avis que le Comité et son secrétariat devraient rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices pour l'application des recommandations d'UNISPACE III, afin de compléter les ressources qui seront fournies par le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

29. Le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique a examiné la question des sources de financement nouvelles et novatrices et fait, dans son rapport (A/AC.105/736, annexe II), un certain nombre de recommandations sur la façon dont les gouvernements, les institutions internationales de financement du développement, les agences spatiales, les universités et les institutions spécialisées ayant des activités en rapport avec l'espace pouvaient soutenir

les centres régionaux et le Réseau mentionné au paragraphe 26 a) ci-dessus. Il a par ailleurs suggéré un ensemble de mesures grâce auxquelles l'industrie pourrait apporter son appui, notamment en faisant don de matériel informatique, de licences de logiciels de base, d'un logiciel pour le traitement des images et la gestion de systèmes d'information géographique, ou encore de récepteurs des signaux de positionnement par satellite pour diverses applications. Le Groupe de travail plénier a noté que le développement de la capacité institutionnelle à utiliser les techniques spatiales dans des programmes opérationnels serait une autre forme de soutien aux activités du Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales. Il a à cet égard recommandé une série de mesures comme l'identification des besoins des utilisateurs et la définition de toutes les mesures qu'il faudrait prendre pour introduire ces technologies au niveau opérationnel, la fourniture de quantités limitées de données optiques et radar pour des projets pilotes, et l'accès gratuit, dans le cadre de projets pilotes et pour des temps de transmission limités, à des satellites de communication.

III. Stratégie poursuivie par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et activités menées à ce titre

A. Réorientation du Programme après UNISPACE III

30. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a recensé les mesures que le Bureau des affaires spatiales devait prendre pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III concernant notamment le renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Dans son plan d'action (A/AC.105/L.224), le Bureau propose des activités supplémentaires à entreprendre dans le cadre du Programme en 2001 (voir par. 12 ci-dessus), mais il est également envisageable de réorienter les principales activités, en particulier l'organisation d'ateliers et de stages de formation, la prestation de services consultatifs techniques et l'allocation de bourses de longue durée. Dans son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/730), le Spécialiste des applications des techniques spatiales a esquissé une stratégie globale à suivre pour réorienter le Programme en fonction des conclusions d'UNISPACE III et dressé la liste des tâches à exécuter en 2000 et 2001 conformément à ladite stratégie; ces activités ont reçu l'approbation du Comité à sa quarante-troisième session.

31. Le Programme aurait alors pour objectif premier de promouvoir, grâce à la coopération internationale, l'utilisation plus poussée des techniques spatiales et des données ainsi collectées aux fins du développement économique et social durable dans les pays en développement. Pour ce faire, les travaux menés au titre du Programme seraient, dans un premier temps, axés sur quelques thèmes d'intérêt crucial pour les pays en développement et viseraient des objectifs à court et moyen termes.

32. Le Comité a pris note des thèmes prioritaires du Programme, qui sont les suivants: a) gestion des catastrophes; b) application des communications par satellite à l'enseignement à distance et à la télémédecine; c) surveillance et protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; et e) enseignement et recherche en sciences spatiales fondamentales. Il a aussi constaté que, quel que soit le thème, les grands objectifs poursuivis seraient les suivants: a) sensibilisation des décideurs des pays en développement aux gains de rentabilité offerts par les applications des techniques spatiales et aux autres avantages qui en découlent pour les programmes nationaux de développement; b) création ou renforcement des capacités des pays en développement à utiliser les techniques spatiales; et c) sensibilisation du public aux retombées bénéfiques des applications des techniques spatiales en termes économiques et sociaux.

B. Ateliers, stages de formation et colloques

33. Au paragraphe 11 (sous-alinéa iv) de l'alinéa d)) de sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a souhaité que soient organisés, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des ateliers et des conférences sur les applications des techniques spatiales de pointe et les nouveaux systèmes à l'intention des directeurs de programme et responsables d'activités liées au développement et aux applications des techniques

spatiales. En 2000 ont été menées ou sont prévues, entre autres, les activités suivantes:

a) Dixième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, organisé en coopération avec le Gouvernement suédois à Stockholm et Kiruna (Suède) du 2 mai au 9 juin 2000;

b) Neuvième atelier ONU/Agence spatiale européenne (ESA) sur les sciences spatiales fondamentales: satellites et réseau de télescopes – des outils pour la participation de tous à l'étude de l'Univers, organisé en coopération avec le Gouvernement français et l'ESA à Toulouse (France) du 27 au 30 juin 2000;

c) Colloque ONU/Autriche sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, qui sera organisé en coopération avec le Gouvernement autrichien et l'ESA à Graz (Autriche) du 11 au 14 septembre 2000;

d) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique (FIA) sur une stratégie opérationnelle pour le développement durable faisant appel aux techniques spatiales, qui sera organisé en coopération avec le Gouvernement brésilien, le Centre national français d'études spatiales (CNES), l'ESA et la FIA à São José dos Campos (Brésil) du 28 au 30 septembre 2000;

e) Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique (AIA) sur les petits satellites en Amérique latine, qui sera organisé en coopération avec l'AIA à Rio de Janeiro (Brésil) le 5 octobre 2000, c'est-à-dire pendant le cinquante et unième congrès de la FIA;

f) Atelier ONU/ESA/Comité de la recherche spatiale (COSPAR) sur les techniques d'analyse des données, qui sera organisé en coopération avec le Gouvernement indien, l'ESA et le COSPAR à Bangalore (Inde) du 9 au 13 octobre 2000;

g) Atelier ONU/ESA sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui sera organisé en coopération avec le Gouvernement chilien et l'ESA à La Serena (Chili) du 13 au 16 novembre 2000;

h) Atelier ONU sur les applications du Système mondial de navigation par satellite, qui sera organisé en coopération avec le Gouvernement malaisien à Kuala Lumpur du 13 au 17 novembre 2000.

34. En 2001 sont prévus les stages de formation, ateliers et colloques suivants:

a) Onzième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui se tiendra à Stockholm et Kiruna (Suède);

b) Atelier ONU/ESA sur l'application de la télédétection à la surveillance de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, qui se tiendra à Prague;

c) Atelier ONU/FIA sur l'utilisation des techniques spatiales dans l'intérêt des pays en développement, qui se tiendra à Toulouse (France);

d) Dixième Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales, qui sera organisé à Maurice à l'intention des pays africains en développement;

e) Deuxième Colloque ONU/Autriche sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, qui se tiendra à Graz (Autriche);

f) Atelier ONU/ESA/COSPAR sur les techniques d'analyse des données, qui se tiendra à Damas.

C. Développement des capacités locales

35. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales offre aux pays en développement un soutien en matière d'enseignement et de formation par l'intermédiaire des centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales et du Réseau des institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre-orientale et sud-orientale, conformément à un souhait exprimé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/68. Les centres régionaux et le Réseau ont été ou sont créés en application des résolutions 45/72, du 11 décembre 1990, et 50/27, du 6 décembre 1995, de l'Assemblée; des progrès continuent d'être enregistrés dans leur mise en place et leur fonctionnement, comme en témoigne le Spécialiste des applications des techniques spatiales dans son rapport au Comité (A/AC.105/730).

36. Depuis son inauguration en novembre 1995, le Centre régional d'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, situé en Inde, a accueilli les stages de formation postuniversitaire suivants: a) trois stages de neuf mois sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG); b) deux stages de neuf mois sur les communications par satellite; c) un stage de neuf mois sur l'utilisation des satellites en météorologie et pour l'étude du climat mondial; d) un stage de six mois sur les sciences spatiales; et e) un stage d'un mois sur le traitement des images numériques. Au total, 226 participants de 33 pays de la région ont suivi ces formations. Cette année, des stages de neuf mois ont commencé, consacrés à l'utilisation des satellites en météorologie et pour l'étude du climat mondial, aux sciences spatiales et atmosphériques, et à la télédétection et aux SIG; un stage international d'un mois sur les applications de la télédétection et des SIG à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi qu'un stage d'une semaine sur l'application des communications par satellite aux fins du développement ont également été organisés. Le Conseil d'administration du Centre compte désormais 14 États membres. En application d'une recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/67 (par. 23), les États Membres concernés d'Asie et du Pacifique tiennent des consultations, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, afin de transformer progressivement le Centre en un réseau d'antennes subsidiaires.

37. Les Centres régionaux africains d'enseignement des sciences et techniques spatiales en langue française ont été inaugurés, respectivement, au Maroc en octobre 1998 et au Nigéria, en novembre de la même année en langue anglaise. Le Centre marocain a tenu son premier atelier sur la télédétection et les SIG du 17 au 19 avril 2000, tandis que le Centre nigérian a organisé son premier atelier régional sur les applications de la télédétection du 10 au 14 avril 2000.

38. Le Centre régional d'enseignement des sciences et des techniques spatiales en Amérique latine et dans les Caraïbes a réuni son Conseil d'administration pour la première fois en octobre 1999. L'accord de siège entre le Centre et le Gouvernement brésilien qui permettra aux activités de démarrer, est prêt à être signé. En Asie occidentale, une fois examinés le rapport d'une mission d'évaluation et les offres et engagements présentés par les pays intéressés, la Jordanie a été retenue pour accueillir le Centre régional d'enseignement des sciences et techniques spatiales. S'agissant du centre-est et du sud-est de l'Europe, le Comité directeur du Réseau des institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre-orientale et sud-orientale a tenu une session extraordinaire au cours de laquelle il s'est penché sur un mémorandum d'accord concernant le Réseau.

D. Services consultatifs techniques

39. Parmi les principales activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales figure également la prestation de services consultatifs techniques, activité prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68. L'aide actuellement offerte porte sur les domaines suivants:

a) Collaboration avec le Gouvernement japonais et l'ESA pour le suivi de la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales, notamment en ce qui concerne la mise en place et l'exploitation de télescopes astronomiques en Colombie, en Égypte, au Honduras, en Jordanie, au Maroc, au Paraguay, au Pérou, aux Philippines, à Sri Lanka et en Uruguay;

b) Assistance en vue de contribuer au développement et au fonctionnement du Conseil Asie-Pacifique de communications par satellite, en particulier pour la préparation de la Conférence et de l'exposition qui auront pour thème, en 2000: "Une nouvelle vision pour les communications par satellite au XXIe siècle";

c) Collaboration avec les agences spatiales et les organisations internationales qui ont recours aux données d'observation de la Terre, et contribution aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre et plus spécialement de son groupe de travail ad hoc sur la formation et à l'observation de la Terre dans les pays en développement et de son groupe d'aide à la gestion des catastrophes, ce qui favorisera l'utilisation des données qui ont été obtenues ou que l'on prévoit d'obtenir grâce aux satellites d'observation pour gérer, à l'échelle mondiale, les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme à l'échelle mondiale;

d) Aide à l'ESA en vue de fournir à l'Institut de recherche sur l'eau, à Accra, des ordinateurs et des logiciels pour renforcer, au Ghana, les capacités locales

d'application de la télédétection et des SIG à l'environnement et aux ressources en eau;

e) Collaboration avec l'ESA et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en vue d'apporter l'assistance nécessaire à la réalisation de projets relatifs à l'utilisation des données d'observation de la Terre pour la surveillance des glaciers et de la couverture neigeuse en Amérique latine, à la gestion des ressources côtières en Asie et à la localisation et la planification de la gestion des zones humides en Afrique;

f) En partenariat avec l'ESA, aide au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en vue de pour mettre au point une méthode d'utilisation des images-satellite pour surveiller les cultures illicites.

E. Bourses de longue durée

40. Dans le but de renforcer les capacités locales, cinq bourses de longue durée seront accordées à des personnes issues de pays en développement pour leur permettre de suivre une formation approfondie à la télédétection. Pour 2000-2001, le Gouvernement chinois a offert deux bourses, et l'ESA trois.

41. Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le programme de bourses à long terme subit actuellement une réorientation destinée à le rendre plus efficace et à faire en sorte qu'il complète les autres activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Les trois bourses offertes par l'ESA permettront à des enseignants d'université ayant participé à la série de stages ONU/Suède de se perfectionner et de démontrer, par le biais de projets adaptés à mettre en œuvre dans leur université, l'intérêt pratique de la télédétection.

IV. Évolution de la coopération interorganisations

42. Au paragraphe 3 de sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a prié instamment les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Au paragraphe 5 de la même résolution, elle a demandé à tous les organismes compétents des Nations Unies de réexaminer leurs programmes et activités et, si nécessaire, de les modifier afin de les mettre en conformité avec les recommandations d'UNISPACE III et de prendre des mesures appropriées afin d'en assurer l'application intégrale et effective, compte tenu des besoins des pays en développement, notamment en améliorant la coordination de leurs activités liées à l'espace au moyen de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales.

A. Décisions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales

43. Les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont coordonnées lors de la session annuelle de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Plusieurs organes et institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale ont d'importants programmes liés à l'espace. On trouvera de plus amples informations sur ces programmes dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace dont la Réunion est saisie et dont le dernier en date (A/AC.105/726) contient un aperçu du programme de travail pour 2000, 2001 et les années ultérieures.

44. Les participants à la vingtième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne en février 2000, ont constaté que, lors d'UNISPACE III, l'accent avait été mis sur le renforcement de la coordination et la coopération entre organismes dans le domaine des activités liées à l'espace. Ils se sont accordés sur différents points en vue de resserrer cette coopération.

45. Les participants à la Réunion sont convenus pour les rapports à venir du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace, d'une structure révisée mettant mieux en valeur les domaines prioritaires d'application des techniques spatiales tels que définis par les États Membres lors d'UNISPACE

III et faisant une place à l'expérience acquise, aux enseignements tirés et aux recommandations concernant les activités spatiales. Ils ont par ailleurs décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la session de 2001 un nouveau point intitulé "Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace".

46. Les participants à la Réunion ont noté que si l'on avait insisté, lors d'UNISPACE III, sur l'importance des techniques spatiales pour le développement durable, le programme Action 21,[6] adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, ne mettait, lui, pas suffisamment l'accent sur l'utilité des applications des techniques spatiales. Ils sont donc convenus de prendre part à toute nouvelle révision des dispositions pertinentes d'Action 21, notamment à l'examen du chapitre 40 auquel la Commission du développement durable doit procéder en 2001, ainsi qu'à la manifestation qui sera peut-être organisée en 2002, dix ans après la Conférence. Ils ont en outre jugé que leurs travaux devaient être portés davantage à l'attention des responsables des organismes des Nations Unies. En conséquence, ils ont décidé que le Bureau des affaires spatiales devrait étudier la possibilité de prier le Comité administratif de coordination (CAC) de reprendre l'examen des questions relatives à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. En conséquence, le Bureau a étudié avec les secrétariats du Comité d'organisation et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et opérations du CAC les moyens de rattacher les travaux de la Réunion interorganisations aux activités du CAC.

B. Initiatives prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique pour renforcer la coopération interorganisations

47. Aux sessions qu'ils ont tenues en 2000, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique ont pris des initiatives en vue de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies et de renforcer la coopération et la coordination interorganisations dans le domaine des activités liées à l'espace. Ces activités devraient venir compléter les travaux menés dans le cadre de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales.

48. Le Comité a été d'avis que son Sous-Comité devait entamer, à partir de sa session de 2001, l'examen d'un point intitulé "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux". Cette question serait étudiée selon le plan de travail suivant: en 2001, analyse du niveau actuel d'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux par les organismes des Nations Unies, et examen de l'utilité de ces applications et services pour améliorer l'efficacité et la coordination des opérations menées par différentes entités des Nations Unies; en 2002, recensement des obstacles qui s'opposent à une plus large utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux par les organismes des Nations Unies et examen des moyens et mécanismes concrets devant permettre de lever ces obstacles; en 2003, élaboration de propositions spécifiques et concrètes et, au besoin, de plans d'action visant à resserrer la coopération interinstitutions et à intensifier l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein du système.

49. Pour faciliter l'examen de ce point, le Sous-Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de préparer et distribuer aux organismes des Nations Unies une liste de questions dans le but d'améliorer l'efficacité et la coordination des activités spatiales menées au sein du système. Le Comité a approuvé la liste établie par le Bureau (A/AC.105/L.223), ainsi que la recommandation du Sous-Comité tendant à ce que l'Assemblée générale prie, à sa cinquante-cinquième session, l'ensemble des organismes concernés des Nations Unies de fournir au Bureau des informations appropriées en réponse à ces questions.

C. Coopération entre le Bureau des affaires spatiales et les autres organismes des Nations Unies

50. Le Bureau des affaires spatiales s'attache à améliorer la coopération et la coordination interorganisations en appuyant les travaux de la

Réunion interorganisations sur les activités spatiales et ceux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique. Il a en outre pris des mesures pour resserrer sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine des activités liées à l'espace.

51. S'agissant de la gestion des catastrophes, le Bureau et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont fait le point sur les questions d'intérêt mutuel, et le Bureau a invité le secrétariat de la Stratégie à prendre part à ses activités, notamment à l'Atelier ONU/ESA sur les applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes qui se tiendra au Chili en novembre 2000 (voir alinéa g) du paragraphe 33 ci-dessus) et à l'élaboration d'un rapport dont le Sous-Comité scientifique et technique sera saisi à sa session de 2001 au titre d'un point de l'ordre du jour consacré à l'exploitation d'un système spatial de gestion des catastrophes (voir par. 5 ci-dessus). De son côté, le secrétariat de la Stratégie a invité le Bureau à coparrainer un atelier sur la prévention des catastrophes qui sera organisé à l'intention des pays d'Afrique en 2001. Il lui a également suggéré d'envisager de participer aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions de prévention des catastrophes.

52. Pour faciliter les opérations humanitaires déclenchées à la suite de catastrophes naturelles, le Bureau a contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence au sein du système des Nations Unies. À l'invitation du Bureau de coordination des affaires humanitaires, le Bureau des affaires spatiales a participé, à l'occasion du débat que le Conseil économique et social a consacré aux affaires humanitaires, du 19 au 21 juillet 2000, à une table ronde sur les catastrophes naturelles.

V. Renforcement du Service international d'information spatiale

53. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de diffuser le plus largement possible les résultats d'UNISPACE III. À cette fin, le Bureau des affaires spatiales a publié et distribué le compte rendu du Forum technique d'UNISPACE III[7] par l'intermédiaire de son Service international d'information spatiale, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/90. D'autres publications récentes ont été diffusées grâce à ce service, comme *Highlights in Space 1999*,[8] compilation de rapports élaborés par la FIA, le COSPAR et l'Institut international de droit spatial, et *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*,[9] recueil de documents présentés à l'occasion d'activités organisées par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 1999.

54. Diffuser des informations sur les progrès des sciences et techniques spatiales et sur les travaux menés par le système des Nations Unies dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace reste l'une des activités premières du Bureau. Ce dernier dispose ainsi d'une assise pour les activités qu'il entreprend dans le cadre de son programme de communication avec le public et de son programme pour la jeunesse (voir par. 13 ci-dessus) en vue de sensibiliser davantage le public, en particulier les jeunes, aux retombées bénéfiques qu'ont les sciences et techniques spatiales sur le développement économique, social et culturel.

55. Le Service international d'information spatiale a pris de l'ampleur grâce au site Internet du Bureau des affaires spatiales, sur lequel sont actuellement proposées des informations concernant l'ensemble des instruments juridiques relatifs à l'espace adoptés par l'Assemblée générale; le Comité et ses organes subsidiaires; et les conclusions et mesures de suivi d'UNISPACE III. Il comprend un aperçu du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et des renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe) par les États parties. Ces derniers renseignements sont tirés d'une base de données créée et mise à jour par le Bureau, qui élabore en outre des bases de données sur les lois nationales régissant les activités spatiales et consultables par le public, et sur UNISPACE III.

VI. Conclusion

56. À la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, les États Membres se sont déclarés satisfaits des résultats d'UNISPACE III. Organisée grâce aux ressources disponibles inscrites au budget et avec la

participation de la société civile, notamment de chefs d'entreprises privées et de jeunes, la Conférence est tenue pour un succès par ceux qui y ont participé. Elle a permis, dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, de définir, d'une part, des objectifs communs à l'ensemble de la communauté internationale s'agissant de mener des activités spatiales destinées à améliorer le sort de l'humanité et d'autre part, les mesures à prendre pour les atteindre.

57. Il est temps de donner corps dans la réalité aux perspectives et attentes qui ont été exprimées lors d'UNISPACE III. Une dynamique a été créée qui tend à étendre la coopération internationale, grâce à l'utilisation des sciences et techniques spatiales, en vue d'améliorer la situation sociale, économique et culturelle de tous les peuples, en particulier de ceux qui souffrent de la pauvreté.

58. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et le Bureau pour les affaires spatiales, ont commencé à prendre des mesures concrètes en vue d'atteindre les objectifs fixés par UNISPACE III. Si elles reçoivent l'appui de tous les gouvernements, de tous les organismes des Nations Unies et du plus grand nombre possible d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées, ces initiatives permettront de réussir la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne. D'ici à 2004, lorsque l'Assemblée générale examinera et évaluera la suite donnée à UNISPACE III, le recours accru aux sciences et techniques spatiales devrait avoir permis d'améliorer de façon non négligeable les conditions de vie de l'humanité, et l'utilité des applications des techniques spatiales devrait avoir été reconnue comme il se doit au sein de nombreux forums internationaux portant sur diverses questions sociales et économiques d'intérêt mondial.

Notes

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente F.00.I.3.

[2] Ibid., chap. I, résolution 1.

[3] À sa quarante-deuxième session, en 1999, le Comité a décidé d'une nouvelle approche pour établir l'ordre du jour de son Sous-Comité scientifique et technique. Outre quelques points à examiner à chaque session, cet ordre du jour comprend, dans sa structure actuelle, des points à examiner au titre de plans de travail pluriannuels et des questions/points de discussion isolés à examiner à une session donnée, sauf nouvelle inscription à l'ordre du jour.

[4] Le texte de la déclaration orale est reproduit en annexe au rapport du Comité. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément N° 20* (A/55/20), annexe.

[5] Résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

[6] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

[7] *Proceedings of the Technical Forum* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.00.I.7).

[8] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.00.I.8.

[9] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.00.I.6.